

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016

Sur convocation du 23 mars 2016, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Gérard CHEVOLLEAU, Ludovic DAVIAUD
Gérard FAURIE, Philippe GRAMAIN, Michel JASMIN, Laurent NERFIE, Henri PERIER
Mesdames Lydie BLANC, Yannick BOYELDIEU, Nathalie CALVEZ, Maryse DOUBLET,
Eliane GASNIERE, Alexandra NADAUD, Carole VANDEVOORDE-SAUNIER

Début de la Séance : 21 H 00.

Nommé secrétaire de Séance : Madame Lydie BLANC

Avant le commencement de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : mise en place d'un alternat sur la RD 150, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter ces trois points à l'ordre du jour.

1. VOTE DU BUDGET 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2016 en dépense et recette investissement.

Pour le fonctionnement le total des dépenses de fonctionnement est proposé à 663 272,47 euros, il était équilibré en recette pour un montant de 663 272,47 euros.

Pour ce qui concerne l'investissement, les dépenses d'investissement sont proposées pour un montant de 528 061,82 euros. Il est équilibré en recette d'investissement 528 061,82 euros Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le budget pour l'année 2016.

Les comptes du budget de la commune sont consultables en mairie.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Taxes	Taux votés	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produits correspondants
Habitation	4.85	552 200	26 782 €
Foncière	12.02	736 700	88 551 €
Foncière (non bâtie)	41.23	112 000	46 178 €
Total produit			161 511 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

3. VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal procède à l'analyse et au vote des subventions auprès des différents organismes et associations. Le Conseil Municipal adopte le vote de subventions à l'unanimité.

4. APPROBATION DEVIS DIVERS

- Monsieur le maire présente au Conseil municipal deux devis pour une étude acoustique à la salle des fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'Acoustex ingénierie pour un montant de 1300 euros HT.
- Monsieur le maire présente au Conseil municipal un devis de la CARC pour l'acquisition d'un sécateur électrique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la CARC pour un montant de 3260 euros HT.
- Monsieur le maire présente au Conseil municipal plusieurs devis de Monsieur Bruno RICHARD. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis pour la fourniture et le remplacement :
 - o Chéneau pour 1312,5 euros HT
 - o Dalles au hangar communal pour 1252,80 euros HT
 - o Dalles maison communale pour 897,40 euros HT
- Monsieur le maire présente au Conseil municipal plusieurs devis de Monsieur Christian DAGNAUD. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis pour :
 - o Un portillon à l'école d'un montant de 2145.60 euros TTC, y compris la métallisation en option
 - o Une rampe devant l'entrée de la mairie pour un montant de 590,40 euros TTC
 - o Confection et pose d'une rampe à l'école d'un montant de 787,20 euros TTC y compris la métallisation en option

5. MISE EN PLACE D'UN ALTERNAT SUR LA RD 150

Considérant la demande de Monsieur GERAL Jean-Manuel, directeur de la distillerie Rémy PIRON au bourg d'Angeac-Champagne.

Considérant les dégradations répétées par les poids-lourds sur la toiture le long de la RD 150 au niveau des bureaux et des chais de distillation à la sortie du bourg à droite après le carrefour de la route de la Renorville et la VC 2.

Il est proposé de procéder à la pose de plots par les services du Département afin d'éviter que ces dégradations puissent se reproduire à l'avenir.

Considérant que l'implantation et la pose des plots seront réalisées par les services du Département ainsi que la pose de la signalétique laquelle restera à la charge de la commune.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Suite aux divers échanges avec l'inspection d'académie, notamment le dernier appel téléphonique de Madame SALMON en date du 25 mars 2016, précisant verbalement certains points sur les décisions prises sur le regroupement pédagogique élargi aux communes de Saint-Fort-Sur-Le-Né et Verrières, il est confirmé les points suivants : maintien pour la rentrée scolaire 2016 de 7 postes, classes sur le RPI, implantation d'une brigade de remplacement à Salles d'Angles apportant également un soutien au poste de direction d'Angeac-Champagne, Salles d'Angles et Saint-Fort-Sur-Le-Né, tout cela dans le cadre du protocole de ruralité garantissant normalement le maintien de 7 postes d'enseignants (pas forcément de 7 classes) sur la période des 3 années à venir.
- Monsieur le Maire informe que le secrétaire général de la sous-préfecture, Monsieur TROUILLET, vient de préciser que la demande de DETR pour les travaux de l'Eglise était complet sans toutefois préjuger de la suite à donner.
- Suite à l'interrogation posée lors du dernier conseil, Monsieur le Maire apporte un comparatif de l'encours de la dette de la commune ainsi que 6 communes voisines. Cet encours de la dette au 31 décembre 2014 était de 199 000 euros avec une capacité de désendettement très faible de 1,6 ans. Il est noté que l'encours de la dette de 2015 devrait être de 160 000 euros et la capacité de désendettement proche de 1 an. Il apparaît qu'avec Gensac-La-Pallue, il y avait un encours de dette par habitant la plus faible des 7 communes environnantes.

Clôture de la Séance : 23 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.